

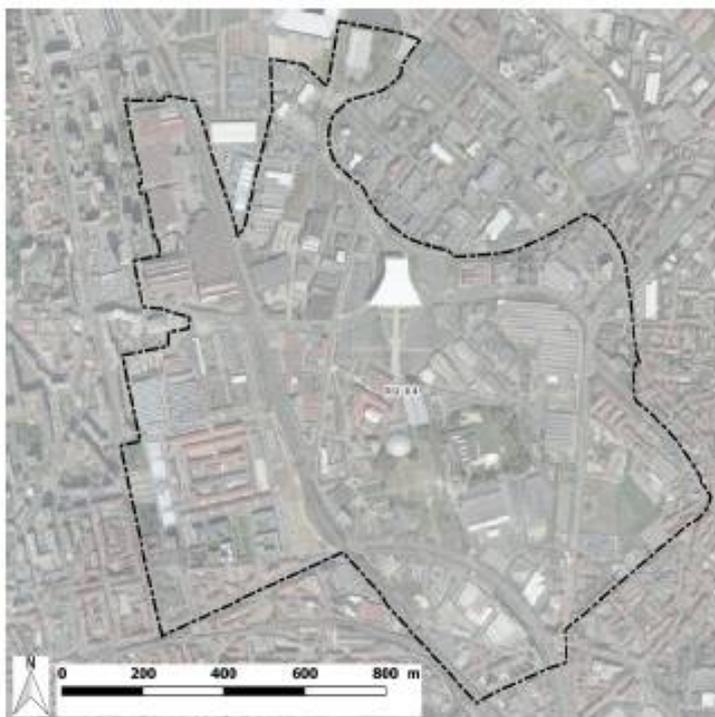
Manufacture d'Armes - Plaine Achille - Leflaive

Développement sur les trois parties du site d'un projet d'ensemble visant à conforter la ville dans ses fonctions de niveau métropolitain en matière de création, d'habitat, de recherche, de loisirs, de sports et de culture.

Le secteur est composé de la Plaine Achille, de la Manufacture d'Armes et de l'ancien site industriel Leflaive.

Témoin du passé industriel de la ville, le site de la Manufacture d'Armes accueille le pôle optique et vision, la Cité Internationale du Design et de nouveaux logements. Il est séparé de la Plaine Achille par la voie ferrée et le Boulevard Thiers. La Plaine Achille se présente aujourd'hui comme un espace d'accueil des fonctions sportives, culturelles et de loisirs.

Le site Leflaive présente de grandes halles signées par Lamaizière.



--- Limite de secteur

Objectifs des aménagements sur le secteur

- ouvrir le site patrimonial de la Manufacture sur la ville en y insérant de nouvelles fonctions, en lien avec la Cité du Design,
- requalifier la Plaine Achille en campus métropolitain ouvert aux différentes fonctions urbaines,
- réinvestir le site Leflaive en mettant en valeur l'héritage architectural,
- effacer les ruptures entre les trois sites et améliorer l'accessibilité par les TC,
- favoriser les mutations vers des fonctions complémentaires du niveau de l'aire métropolitaine.



Manufacture d'Armes et Plaine Achille



Les halles du site Leflaive

L'ensemble composé de ces trois sites représente un atout pour le développement universitaire, économique, résidentiel et culturel de Saint Etienne, dans un lieu en contact direct avec le centre ville par l'intermédiaire de la Place Carnot et de la ligne de tramway historique. Il participe au déploiement du vaste site paysager de la Plaine des Parcs.

Organisation du secteur et composition urbaine

Afin de minimiser la rupture que constitue la voie ferrée et le boulevard Thiers, un franchissement sera recherché pour relier la Manufacture d'Armes et la Plaine Achille. En phase avec les objectifs de la ZAC du même nom, le site de "Manufacture / Plaine Achille" a pour vocation de devenir un campus métropolitain.

Plaine Achille :

Le statut de la Plaine Achille va évoluer et passer de celui de "parc d'équipements" à celui de "parc habité" avec des usages et fonctions diversifiés : activités économiques, universitaires, recherche, logements, services et équipements. Le schéma d'aménagement de l'OpAS fait apparaître à titre d'information les polygones d'implantation figurant au plan de zonage : emprises constructibles autour desquelles s'organisent les modes de déplacement doux au sein du parc libéré de sa fonction de parking et désormais ouvert sur les quartiers alentour. La création de nouvelles aires de stationnement en périphérie du parc, ainsi qu'une nouvelle utilisation du parking du Zénith, permettront de mutualiser les places de stationnement. Les bâtiments sphériques du "Palais des Spectacles" et du "Flore" sont identifiés comme des bâtiments à caractère patrimonial. Les éventuelles mutations à venir sur ces bâtiments devront être respectueuses de l'architecture initiale et s'attacher à mettre celle-ci en valeur.

Manufacture d'armes :

L'opération de réaménagement de la Manufacture d'armes articule un quartier d'habitation dans la partie sud au contact du centre ville, la Cité du Design sur les sites des anciens bâtiments directoriaux, et le pôle optique et vision au Nord ; les bâtiments dits des « H », inscrits sur la liste des monuments historiques sont réutilisés pour des services et des fonctions liés au développement du site. Des logements trouvent également place dans le programme général.

Site Leflaive :

Le site des anciennes usines Leflaive, dont l'architecture témoigne du passé industriel de la ville, fait l'objet de prescriptions architecturales particulières et d'orientations d'aménagement ayant pour but de mettre en valeur le site et de le rattacher à son environnement.

L'axe de la rue Barrouin peut donner à voir le site et peut permettre de l'articuler avec les équipements environnants à condition de mettre en évidence les pignons visibles depuis l'axe de la rue et de réaliser de bonnes liaisons avec le pôle optique et le centre du design.

L'entrée de la rue Poylo et ses espaces associés au droit des grandes halles peuvent faciliter l'articulation entre les équipements, le centre commercial et les logements de la ZAC Bergson.

Un axe de composition intérieur permettra la mise en perspective du site depuis le boulevard Thiers après démolition des constructions parasites. Un débouché sur la rue Claude Odde est à envisager.

Des démolitions partielles sont souhaitables pour « accrocher » le patrimoine industriel à l'environnement résidentiel ; ces démolitions seront mesurées à l'aune des besoins d'ouverture sur la ville.



Voiries et espaces publics

Les voies de liaisons assurent les besoins d'accès à la zone. En particulier, les Bds Thiers et Pompidou constituent les entrées nord de la ville. L'accessibilité du site sera renforcée par l'accès à l'A 45. Les projets de halte ferroviaire, et de ligne de transport collectif en site propre (Bus à Haut Niveau de Service) Métare - Châteaureux – Montreynaud, amélioreront l'accès du site en transports collectifs. Sur le secteur "Manufacture / Plaine Achille", les liaisons à vélo ou à pied seront à privilégier. Au travers d'un maillage adapté à la configuration des lieux, elles relieront Carnot à la rue des Drs Muller, le bd Jules Janin au Zénith et au stade Geoffroy Guichard ainsi que les différents équipements entre eux.

Sur la Plaine Achille, la gestion des places de stationnement se fera selon le principe de la mutualisation. En cohérence avec les orientations paysagères définies ci-dessous, il s'agit par ce biais de préserver le cœur du parc et d'organiser le stationnement des véhicules dans sa périphérie immédiate. Le principe de mutualisation se traduit notamment par la création de deux "boucles" permettant aux automobilistes de circuler autour du site et de rejoindre les différents parkings, définitifs ou provisoires, mis à leur disposition. Au sein de ce dispositif, le parking du Zénith tient un rôle prépondérant du fait de son importance.

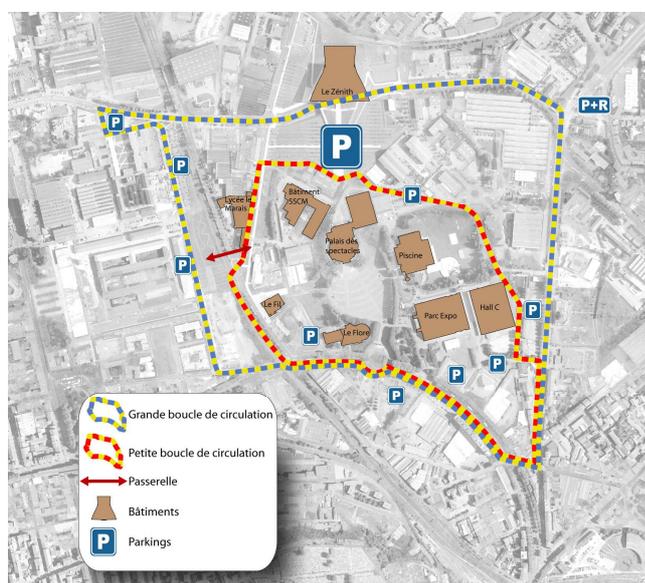


Schéma de principe indicatif sur le fonctionnement circulation / stationnement

Orientations paysagères

Le principe retenu pour la Plaine Achille est celui de la "ville parc", lieu ouvert à tous dans lequel les espaces publics paysagés dessinent et composent la trame des îlots bâtis. Le parc doit être compris comme un système urbain d'organisation, une façon de réunir et de fédérer les programmes, de les mettre en relation en proposant un environnement agréable.

Dès lors, les cheminements piétons, les pistes cyclables et les voies qui relient les différents équipements de la Plaine Achille contribuent par la qualité de leurs plantations à l'émergence du principe de la "ville parc", tirant notamment profit de la présence des grands arbres et des vastes espaces existants.

RU-04 Manufacture - Plaine Achille _ Leflaive

OpAS
RU-04

Légende

Traitement des espaces publics

- 11 - Espace à dominante piéton
- 15 - Césure(s) dans le front de façade
- 12 - Mode doux (piéton deux roues)
- 14 - Front bâti accompagnant l'espace public
- 16 - Perspectives, belvédères
- 17 - Alignements d'arbres

Affectations à conforter ou à créer

- 21 - Mixité fonctionnelle à dominante habitat
- 22 - Mixité fonctionnelle à dominante tertiaire ou artisanale
- 26 - Equipement collectif

Traitement des espaces naturels

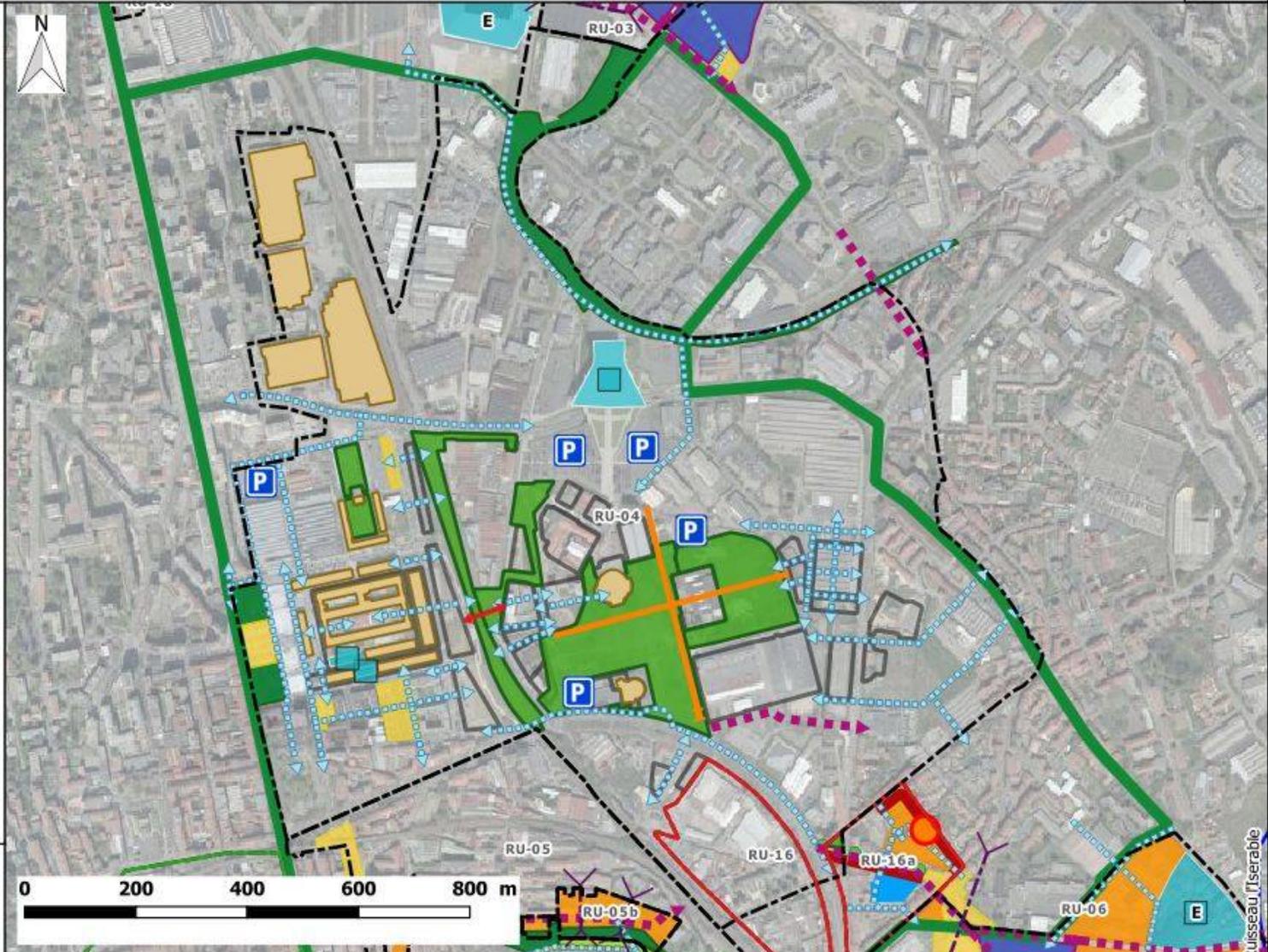
- 31 - Arbres, boisements à conserver ou à créer
- 32 - Espaces verts, de loisir, de sport à requalifier ou à créer
- 33 - Jardins familiaux

Equipements particuliers

- 48 - Equipement d'intérêt général
- 49 - Bâtiments à caractère patrimonial
- 41 - Voiries à créer ou requalifier
- 43 - Tracé tram way
- 46 - Ouvrage de franchissement

Autres indications

- 53 - Axe structurant
- Polygone d'implantation



Echelle : 1:10000

Logiciel : QGIS 3.4.7-Madeira
Source : Cadastre Données DGFIP 2019
CRAIG 2017

Saint-Étienne / **SAINT-ÉTIENNE**
L'expérience design / la métropole

SÉM

Edité le Septembre 2019 (11e modification)

Service Planification
SAINT ETIENNE METROPOLE